



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 138/2022
SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-NICOLAS

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

**AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-NICOLAS**

Rapporteur : Patrice Morin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas signée le 28 juin 2018 et son avenant n° 1 signé le 1^{er} mai 2020,

Que par suite d'une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre consacrée à la requalification des ensembles Pavement et Galaxie au Pavement et à la consolidation du projet urbain de Kellermann, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a validé en comité d'engagement le déploiement d'une enveloppe financière complémentaire pour des opérations portées par Mayenne Habitat, Méduane Habitat et la ville de Laval,

Considérant le projet d'avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas joint en annexe,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas est approuvé.

Article 2

Le président ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas et tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-138-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022